

Original : anglais

**PROJET DE RECOMMANDATION SUPPLÉMENTAIRE DE L'ICCAT SUR LA REC. 17-03 AMENDANT
LA RECOMMANDATION SUR LA CONSERVATION DE L'ESPADON DE L'ATLANTIQUE SUD**

(Document soumis par le Président de la Commission)

NOTANT la nécessité de poursuivre une gestion rationnelle pour la conservation du stock d'espadon de l'Atlantique Sud ;

CONSIDÉRANT que le SCRS a noté qu'il n'avait formulé aucun nouvel avis sur les mesures de gestion de l'espadon de l'Atlantique Sud et que le TAC actuel est conforme aux objectifs de gestion de l'ICCAT ;

CONFIRMANT que la prolongation des mesures actuelles ne préjuge en rien des mesures ou discussions futures ;

LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION DES
THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) RECOMMANDE CE QUI SUIT :

1. Les dispositions de la [Recommandation de l'ICCAT amendant la Recommandation 16-04 sur la conservation de l'espadon de l'Atlantique Sud \(Rec. 17-03\)](#) sont prolongées jusqu'en 2022.
2. Le SCRS réalisera une évaluation du stock d'espadon de l'Atlantique Sud en 2022 et en communiquera les résultats à la Commission.
3. Sur la base de l'avis du SCRS, la Commission devra examiner et amender, le cas échéant, les mesures de gestion de l'espadon de l'Atlantique Sud lors de sa réunion de 2022.